

MAIRIE DE VARETZ**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 AVRIL 2015**

Nombre de conseillers en exercice :
En exercice : 19

Présents : 13 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Maryse Lochu, Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Brigitte Berthy, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Clément Tallerie, Aurélian Coursière, Francis Rouland.

Excusés avec procuration : 6

- Madame Jany Guennoc-Barrière procuration donnée à Maryse Lochu
- Monsieur Eric Jaubertie procuration donnée à Aurélian Coursière
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Madame Emilie Merel procuration donnée à Catherine Goulmy
- Monsieur Matthieu Froidefond procuration donnée à Nicolas Pennel
- Madame Marie Loriol procuration donnée Paul Audard

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

Préambule :

- Approbation du Compte rendu de la séance du 14 mars 2015.

1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE:**- Mutualisation ADS (droit du sol):**

Lors de la réunion de la CABB en date du 13 avril, a été présenté le service mutualisé qui assurera à partir de juillet 2015, le remplacement de la DDT dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, demande préalable, certificat d'urbanisme...). 28 des 49 communes de la CABB ont la compétence pour l'instruction des dossiers mais auront la possibilité

d'utiliser les services du PCI de l'agglomération de Brive. Le service déjà en place pour la ville de Brive pourra assurer les instructions en remplacement de la DDT pour les communes qui le souhaiteront.

Il est à noter que pour la commune de Varetz, le coût global de la pré-instruction et de l'instruction des dossiers (190 actes à l'année) s'élèverait à environ 17000€ et nécessiterait un instructeur supplémentaire à mi-temps et l'achat d'un logiciel.

Une personne du SEBB rejoindra le service de la ville de Brive. Ce service sera basé dans les locaux de la CCI. Considérant qu'une personne est nécessaire pour l'instruction de 400 actes, 6 instructeurs sont à prévoir pour les 28 communes. Les instructeurs disposeront d'un logiciel interactif entre le CABB et les différentes communes. La CABB s'engage à payer pour les années 2015, 2016 et 2017, la moitié du coût de la partie de la commune. 104 K€ sont à répartir sur les 28 communes.

Est soumis à la délibération du conseil municipal, l'adhésion de la commune pour une durée de 3 ans, au service mutualisé de la CABB pour l'instruction des dossiers d'urbanisme en remplacement de la DDT.

Approbation donnée à l'unanimité.

2 - ECOLES : fusion de l'école maternelle et de l'école primaire à la rentrée 2015

En date du 13 mars 2015, une demande de fusionnement des écoles élémentaire et maternelle pour la rentrée 2015 a été faite par Mr Wilhem. Il en résultera la nomination d'un seul directeur dont le temps de décharge sera augmenté.

Est soumise au vote du conseil municipal, la suppression des écoles maternelle et élémentaire en vue de la création d'une école primaire à 10 classes avec un seul directeur.

Approbation donnée par 17 voix pour, 2 abstentions.

3 - URBANISME - VOIRIE :

- Groupement de commande pour la révision du PLU:

Afin de corriger les incohérences du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 janvier 2008 et de le mettre en compatibilité avec le SCOT approuvé le 11 décembre 2012, devenu la règle légale supérieure de tous les documents d'urbanisme, la révision générale de ce document et l'accord de constitution d'un groupement de commande ont été adoptés. Les communes pressenties pour ce groupement de commande sont : Allassac, Estivaux et Voutezac. La commune d'Allassac est désignée comme coordinatrice du groupement. Il s'agit de réaliser en commun les études techniques d'un ensemble de PLU communaux. Chaque document sera réalisé sous la responsabilité juridique de

chaque commune. Il est à noter que le SEBB donnera 3000€ de subvention par commune pour l'élaboration d'un PLU en plus des aides de l'état.

Est soumis au vote du conseil municipal, la prescription de la révision générale du PLU ainsi que le lancement d'une procédure de consultation par le groupement de commande.

Adoption donnée à l'unanimité.

- Fonds de soutien territorial : demande de subvention pour le programme de voirie:

Un fond de soutien territorial pourra être attribué aux communes de moins de 3000 habitants afin de subventionner un projet de 200 K€ max, à hauteur de 20€ par habitant et 50% du restant dû. Le programme de voirie 2015 s'élevant à 123K€, une subvention peut être demandée.

La proposition de demande de fond de soutien territorial est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

4 - PERSONNEL COMMUNAL:

- Participation formation BAFA Mme Machado :

Le coût de la formation BAFA pour Mme Machado agent en contrat CUI, s'élève à 283€, elle peut bénéficier d'une aide du Conseil Général de 193€. Une aide de la commune à hauteur de 60€ est sollicitée pour un restant à charge de l'agent de 30€.

Est soumise au vote du conseil municipal la participation de la commune à hauteur de 60€.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Tarifs ALSH :

Une modulation en fonction du quotient familial est nécessaire.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'augmentation du tarif de 3€60 pour les enfants non varetziens non scolarisés à Varetz par jour, ou 1.80€ par demi-journée.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Subvention école pour le transport scolaire de la sortie USEP du 07 avril 2015 :

Subvention USEP de 62,25€.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Redevance d'occupation du domaine public Electricité 2015 :

Le montant de la redevance s'élève à 280€.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 - PERSONNEL COMMUNAL :

- Avenant au contrat CUI de Mme Machado :

Il est proposé de modifier le contrat de cet agent de 20 heures à 25 heures jusqu'en août 2015.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Création de poste Attaché Principal :

Il est proposé le passage au grade d'Attaché Principal de Mme Londeix à compter du 1^{er} juin 2015.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Création de poste pour accroissement d'activité Adjoint d'animation 2^{ème} classe (12 mois)

- Création de poste pour accroissement d'activité Adjoint du patrimoine 1^{ème} classe (12 mois)

- Création de poste pour accroissement d'activité Adjoint technique 2^{ème} classe (3 mois)

- Création de poste pour accroissement d'activité Adjoint technique 2^{ème} classe (12 mois)

- Création de poste pour accroissement d'activité Adjoint administratif 2^{ème} classe (12 mois)

Approbation donnée à l'unanimité.

- Mise en œuvre du travail d'intérêt général :

Dans le cadre d'une sanction pénale, un travail d'intérêt général d'une durée pouvant aller de 20 à 210 heures, peut remplacer l'emprisonnement. Ce travail est non rémunéré. La commune peut bénéficier de cette prestation après inscription auprès des services pénitenciers. L'accord de la commune est nécessaire pour l'accueil de la personne.

Est soumise au vote du conseil municipal l'inscription de la commune de Varetz auprès des services pénitenciers pour la mise en œuvre du TIG.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS EN FORMATION :

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

La proposition est faite au conseil municipal d'examiner un sujet non initialement prévu à l'ordre du jour à savoir l'extension du remboursement à l'ensemble des frais pour les agents en formation.

Approbation donnée à l'unanimité.

La proposition d'étendre le remboursement à l'ensemble des frais est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

7 - Vente du tondo-broyeur :

Reprise à 600€

Approbation donnée à l'unanimité.

8 - Vente du tracteur Lamborghini :

Approbation donnée à l'unanimité.

9 - AFFAIRES DIVERSES:

La proposition est faite au conseil municipal la mise à l'ordre du jour d'accueillir un jeune en service civique au sein du Service Enfance Jeunesse de la commune pour une mission de 6 à 12 mois à raison de 24H annualisées par semaine. Ce jeune bénéficiera du plan de formation de la collectivité (BAFA, CNFPT...).

Approbation donnée à l'unanimité.

Est soumise à l'autorisation du conseil municipal, la création d'une mission pour un jeune en service civique pour une période de 6 à 12 mois au sein du Service Enfance Jeunesse de la collectivité.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Budgets SIRTOM et SEBB

Adoption à l'unanimité.

Fin de la séance : 22H05.